

TRANSFERT de Poste public d'abonnement à la Bretagne

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Par suite de ma demande de transfert du poste public d'abonnement de la Bretagne, je vous demande de bien vouloir approuver cette installation dont la taxe forfaitaire est de ..... 7.500 F  
=====

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

D'autre part, en ce qui concerne le transfert de la cabine téléphonique du Bois de Nèfles dans le nouveau local loué par la Commune, M. le Directeur des P.T.T. a bien voulu attirer mon attention sur l'existence de la pièce choisie, pour le service de la cabine qui permettra difficilement l'installation du standard et du meuble cabine du type réglementaire.

À cet effet, il m'a demandé de bien vouloir reconsidérer la question, la Commune devant prendre à sa charge la confection d'une cabine spéciale dont le prix viendrait en augmentation du devis présenté pour le transfert de la cabine et qui s'élève à la somme de 57.259 F.

Par lettre en date du 23 Octobre le service des P.T.T. me fait savoir que la confection de la cabine publique serait de l'ordre de 25.000 F. Cette dépense viendrait s'ajouter à celle du devis présenté pour le transfert, c'est à dire 57.259 F.

Après échange de vues, le Conseil, à l'unanimité émet un avis favorable:

- 1°) au transfert de la cabine téléphonique publique du Bois de Nèfles pour une somme de ..... 57.259 F
- 2°) pour la confection d'une cabine téléphonique publique pour la somme de ..... 25.000 F

Approuvé  
S. Dubois, le 24 Janv 1952  
F. le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: P. Bolotte